

Affouage

Écrit par Admin

Samedi, 03 Octobre 2015 10:08 - Mis à jour Samedi, 03 Octobre 2015 10:10



Les ayant-droits à une portion d'**affouage** sont priés de se présenter en mairie pour s'inscrire, du lundi 5 octobre au samedi 24 octobre inclus, aux horaires de permanence (lundi 17h-19h, mercredi 16h30-18h30, vendredi et samedi 10h-12h).

Le tarif est de 50 € la portion, à régler **par chèque** à l'ordre du Trésor Public. N'oubliez pas de vous munir de votre attestation d'assurance. Si vous n'êtes pas équipé, une entreprise peut être mandatée pour réaliser votre affouage et apporter le bois chez vous. Renseignements complémentaires en mairie.

Affouage

Écrit par Admin

Samedi, 03 Octobre 2015 10:08 - Mis à jour Samedi, 03 Octobre 2015 10:10
